

REPUBLIQUE FRANÇAISE ******** REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Le Service Client de la Régie Eau Nord Caraïbes vous propose d'opter pour le prélèvement bancaire de vos règlements : Le choix de la tranquillité et de la simplicité.

Tranquille

- Vous évitez le déplacement et l'attente en agence.
- Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous : vous évitez ainsi les pénalités de retard.

Simple

• Vous restez libre de suspendre le prélèvement à tout moment, par courrier, par mail ou sur simple appel téléphonique.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de **renvoyer à votre agence** le mandat de prélèvement ci-dessous – **complété, signé et accompagné d'un RIB récent**.

Le prélèvement sera activé à l'émission de votre prochaine facture. Si votre compte présente un solde antérieur, la totalité du montant restant dû sera prélevée. Vous pouvez d'ores et déjà régulariser votre situation en utilisant d'autres moyens de paiement – internet, téléphone,...)

Comment remplir votre formulaire:

Dans la partie réservée au «débiteur » :

- Indiquez les noms, prénoms et adresse du <u>titulaire du compte bancaire</u> figurant sur le RIB

Dans la partie « référence client » :

- Indiquez les nom et prénom de l'abonné qui apparaît sur la facture
- Indiquez le numéro contrat située en haut à droite de votre facture (7 chiffres)

DEBITEUR		CREANCIER
om/ raison sociale :	Raison sociale :	Régie Eau Nord Caraibes
dresse :	Adresse :	Rue du Docteur Chovino Espérance – 97111 MORNE-A-L'EAU
	Code interne : Identifiant (ICS) :	FR96ZZZ82F31B
Merci de joindre votre RIB		
REFERENCES CLIENT		lèvement automatique :
Nom de l'abonné :	☐ A chaque facture ☐ Tous les mois	
Numéro de contrat	☐ (10 mois)	
	Date :	Signature :
Type de paiement : récurrent	Lieu :	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie Eau Nord Caraïbes à envoyer des instructions à instructions de la Régie Eau Nord Caraïbes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selc remboursement doit être présentée : - Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,		